

Monsieur le Directeur de cabinet, chers amis,

Dans le cadre de la réforme de l'aide Française au développement, le Ministère des Affaires étrangères(qui va doubler les moyens consacrés à ces actions) et l' AFD ont souhaité développer de nouvelles relations avec les ONG au bénéfice des populations.

A cette fin, il a été décidé de lancer à titre expérimental un appel à proposition au Niger pour une action en faveur de populations vulnérables aux crises alimentaires.

Nous avons souhaité que la sélection de l'ONG soit pleinement transparente, et que le Gouvernement du Niger et les autres bailleurs réunis au sein d'un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, auquel vous connaissez l'attachement de la France, soient pleinement associés au processus de sélection de l'ONG, puis de suivi de ses activités.

Les termes de l'appel à proposition ont donc été validés par la Commission mixte Etat donateurs.

L' ONG a été choisie par un jury regroupant un représentant des bailleurs, un représentant de l'Etat, et l'AFD. Assistait également à ses délibérations une représentante de « Coordination Sud » qui fédère les ONG françaises de développement.

Le gagnant a été choisi selon la pertinence de sa zone d'intervention, la qualité de sa méthode de ciblage et d'intervention auprès des bénéficiaires, la compétence de l'équipe proposée, et de son expérience.

9 ONG ou groupements d'ONG ont répondu, ce qui est un vrai succès.

Le groupement entre l'ONG nigérienne KARAKARA et l'ONG française AVSF-CICDA a été déclaré vainqueur.

Ce groupement recevra une subvention de 895 MFCFA pour financer des actions d' argent contre travail pendant 3 ans dans les départements de Goure et Mainé. Ces actions devront permettre de protéger 1400 ha des terres cultivables et des pâturages contre l'ensablement et les feux de brousses, et permettront de distribuer plus de 360 MFCFA aux population. Un accent particulier a été mis sur la qualité de la mise en œuvre physique et financière de l'opération. Les plans d'action annuels du groupement seront approuvés par l'AFD. Ses actions seront suivis par les équipes locales et nationales du dispositif. Des audits externes annuels conformes conditionneront la poursuite du projet.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que la Convention d' aide budgétaire française de 8,5 M€ (plus de 5,5 MRD FCFA) , qui a été signée la semaine dernière par la Ministre Girardin, prévoit d'affecter 1,58 MRD FCFA au Fonds Commun des Donateurs géré par le dispositif. Les fonds pourront être virés dans les tous prochains jours.

Ces deux actions témoignent de notre engagement constant en faveur de la sécurité alimentaire, bien sûr pendant les crises, mais aussi pendant les bonnes années qui ne sont pas médiatisées et où, aux côtés du Niger nous préparons avec lui la reconstitution d'une capacité d'action en cas de besoin.